

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 05 Avril 2025

Le Conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de présents.

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20250411-DCM2025-09-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de votants : 5

Date de convocation : 05 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Avril à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Bruno Cagny, Paul Miffre

Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Sophie Verney

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu (e) secrétaire de séance.

DCM2025-09 : Taux des Taxes de Fiscalité Directe Locale 2025

Vu l'état 1259,

Vu les prévisions budgétaires 2025,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux inchangés pour 2025 par rapport à 2024:

TAXE	2024	2025
Taxe Foncier Bâti	32,80%	32,80 % Soit 12,70% taux communal inchangé + 20,10 % taux départemental
Taxe Foncier Non Bâti	47,88%	47,88 %
Taxe d'Habitation	8,75%	8,75%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'approuver les taux de fiscalité directe locale 2025, tels qu'au tableau ci-dessus.

Le Maire,
Laurent LEYGUE





COMMUNE : 072 ESTAVAY
ARRONDISSEMENT : 66 PRADES
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PRADES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 839 596	32,80	111,93	1 871 000	613 688	32,80	613 688
Taxe foncière non bâties (TFNB)	13 922	47,88	128,54	14 300	6 847	47,88	6 847
Taxe d'habitation (TH)	2 322 275	8,75	53,64	2 330 000	203 875	8,75	203 875
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	824 410		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	2 252 508	8,75	30,00	2 259 000	59 299	30,00	59 299

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			498	0	0	- 294 980	- 294 482

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
883 709		- 294 482		589 227

A PERPIGNAN

Le 17 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
XAVIER DENY

Le Maire,
Laurelle EYGUE

Le
Pour la Commune



Accusé de réception en préfecture
066-21660726-20250411-PC2025-09-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025